

## Préambule

Cette offre de Prestation P+R hors canton, portée par la Fondation des Parkings (ci-après « la Fondation »), s'inscrit pleinement dans les objectifs définis par l'Etat de Genève pour favoriser la mobilité durable, réduire la congestion frontalière et contribuer à l'effort environnemental du Grand Genève. Cette formule encourage les pendulaires à laisser leur véhicule en bordure de territoire genevois pour accéder aux transports publics, en cohérence avec les stratégies cantonales de report modal.

Dans ce cadre, la Fondation agit uniquement comme intermédiaire de coordination entre l'utilisateur de la Prestation P+R hors canton (ci-après l'Usager), le prestataire du parking hors canton (ci-après, "le Prestataire") et l'opérateur de transport TPG pour unireso. Elle valide l'éligibilité du demandeur, délivre une promesse de financement du titre de transport public (**chèque P+R**), active la validation finale de l'abonnement unireso et règle sa contribution de la part suisse de l'abonnement unireso.

La Fondation ne réalise aucune prestation de stationnement ni n'intervient directement dans la fourniture ou le paiement des abonnements ; ces services sont à la charge du Prestataire et de l'opérateur de transport.

## Article 1 – Objet

Ces Conditions Générales encadrent l'éligibilité et le parcours des Usagers. Elles définissent les étapes suivantes :

- Demande en ligne validée par la Fondation,
- Délivrance par la Fondation du **chèque P+R**,
- Souscription de l'abonnement parking par l'Usager auprès du Prestataire,
- Demande de souscription à un abonnement de transport,
- Validation finale par la Fondation pour l'activation du **chèque P+R**.

## Article 2 – Conditions d'éligibilité

L'éligibilité à la Prestation P+R hors canton est soumise aux conditions suivantes:

- résider et travailler à plus de 2 km du parc-relais concerné,
- ne pas bénéficier de transports publics fréquents à proximité de son domicile,
- fournir les documents requis (attestation de travail, permis de circulation...),
- choisir un parking cohérent avec un trajet domicile-travail efficace.

La Fondation informera toute modification de ces Conditions générales avec un préavis de 30 jours.

## Article 3 – Parcours Client & Modalités de Demande

### 3.1 Soumission de la demande

- L'Usager complète le formulaire en ligne sur le site de la Fondation. Il joint les documents requis dans le formulaire.
- Il accepte ces conditions générales grâce à une validation en ligne.

### 3.2 Analyse & validation

- La Fondation vérifie l'éligibilité selon les critères définis à l'article 2 des présentes Conditions Générales.
- En cas de décision favorable, la Fondation émet un chèque P+R, validant le financement partiel de l'abonnement unireso.
- En cas de décision défavorable, l'Usager est informé et aucun chèque n'est délivré.

### 3.3 Utilisation du chèque P+R

- L'Usager présente ce chèque au Partenaire pour souscrire à l'abonnement de stationnement P+R hors canton.
- Il souscrit ensuite, pour le même mois, l'abonnement unireso sur la plateforme TPG, en présentant le chèque P+R et la preuve de l'abonnement de stationnement.

### 3.4 Validation du dossier unireso par la Fondation

- Les TPG notifient la Fondation lorsqu'une demande d'abonnement unireso est soumise avec référence à un abonnement P+R hors canton.
- La Fondation vérifie la validité du chèque P+R et du titre de stationnement présentés par l'Usager, puis confirme la demande sur la plateforme TPG permettant l'activation du titre de transport unireso.

### 3.5 Durée et activation

- La Prestation P+R hors canton est valable pour une période d'une (1) année à compter du 1er jour du mois d'activation simultanée de l'abonnement de stationnement et de l'abonnement unireso.
- Pour bénéficier de la Prestation P+R hors canton, la souscription à l'abonnement de stationnement et la souscription à l'abonnement unireso doivent être réalisées **au cours du même mois** (ci-après « mois de souscription »).
- Si l'Usager ne souscrit pas l'abonnement unireso au cours du mois de souscription, le Prestataire pourra résilier l'abonnement de stationnement, après notification écrite à l'Usager, sans indemnité.

**Article 4 – Engagements de l'Usager**

L'Usager s'engage à stationner exclusivement dans le parking hors canton pour respecter l'esprit du projet (mobilité durable & report modal).

L'Usager est dans l'obligation de signaler, dans les meilleurs délais, tout changement d'adresse de domicile, de lieux de travail, d'employeur, de véhicule ou de numéro(s) de plaques d'immatriculation à la Fondation.

L'Usager est contractuellement seul responsable et s'engage à être l'unique bénéficiaire de la Prestation P+R hors canton.

L'Usager s'engage à respecter les modalités d'accès au parking (carte, macaron, plaque, etc.), conformément au règlement établi par le Prestataire.

L'Usager reconnaît explicitement que ses recours contractuels éventuels doivent être exercés auprès du Prestataire ou des TPG, selon la prestation concernée.

**Article 5 – Protection des données**

La Fondation est très attentive à la protection des données personnelles des clients. Les données personnelles des Usagers sont traitées conformément à notre Politique de protection des données à caractère personnel telle que publiée sur notre site internet : <https://www.geneve-parking.ch/fr>

Les données reçues ne sont utilisées que dans le cadre de la relation établie par les présentes Conditions Générales et aux fins de gestion de la clientèle.

Pour le traitement de la Prestation P+R hors canton, la Fondation est amenée à transmettre les données de l'Usager au Prestataire ainsi qu'à l'opérateur de transport, soit les TPG. Le Prestataire et les TPG reçoivent les données personnelles transmises à des fins du traitement sous leur propre responsabilité, conformément à leurs propres conditions générales et déclaration de protection des données.

**Article 6 – For juridique**

En cas de litige portant sur ces Conditions Générales, le for juridique est à Genève et le droit applicable est le droit suisse.

Par la signature apposée ci-dessous, je confirme avoir lu et accepté les présentes Conditions Générales.

Lieu, date et signature : .....

L'acceptation (via formulaire en ligne) de ces Conditions Générales vaut signature électronique et engagement.